Syndicat intercommunal de l'agglomération Blésoise

# Procès-verbal
# Comité Syndical du 28/01/25

*Arrêté le 25 mars 2025*

---

**Alain DUCHALAIS secrétaire de séance**

**Le PV du comité syndical du 11/12/2024 est adopté à l'unanimité.**

Le Président rappelle la situation budgétaire nationale, très compliquée. Elle conduit à être prudent sur les recettes DGD et fonds vert.

Néanmoins, au SIAB, les recettes sont identifiées, puisqu'elles proviennent essentiellement des 3 EPCI membres. Et par ailleurs, le budget sera très proche des orientations annoncées.

L'incertitude sur le ZAN conduit à rallonger le calendrier sur le SCoT, et à reporter les dépenses à venir liées au marché de révision du SCoT de plusieurs mois à plus d'un an.

Concernant la trame noire, pour information, des éléments de souplesse ont été introduits au DOO.

En l'absence de questions ou remarques, le comité syndical a pris acte que le débat a eu lieu.

**N° 01/2025 – Orientations budgétaires 2025 – rapport d'orientation budgétaire et débat**

***Rapport :***
Le président du Syndicat, Monsieur Christophe DEGRUELLE, présente les orientations budgétaires destinées au fonctionnement du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise et à la mise en œuvre de la révision du SCOT du Blaisois.

Conformément au rapport d'orientation budgétaire joint en annexe, les principaux postes de dépenses et de recettes sont les suivants :

***Fonctionnement :***

***DEPENSES : 256 833,00 €***
dont report à la section d'investissement estimé à : 0 €

**ETUDES : 68 881 €**

*** Trame Noire = 31 881 euros pour finaliser l'étude en 2025**
*Coût total de l'étude **63 477 euros***

*** Observatoires = 37 000 euros**

Syndicat intercommunal de l'agglomération Blésoise
Siab

**CATALOGUE ET IMPRIMES : 1 500 €**
Impression du guide de sensibilisation des élus du SIAB sur la trame étoilée

**REVISION DU SCOT : 2 200 €**
* Frais de réception = 200 €
* Intervenant pour poursuivre la sensibilisation = 2 000 €

**HONORAIRES : 7 500 €**

*** VIGIFONCIER – SAFER = 7 500 euros**

**REMBOURSEMENT DE FRAIS : 4 500 €**
Convention avec la ville de Blois et Agglopolys pour l'occupation des locaux, l'utilisation des véhicules, la consommation des fluides, frais postaux...

**PERSONNEL SIAB : 99 560 €**
* dont participation du syndicat à la mise à disposition d'un agent d'Agglopolys et conventions de service avec la Ville de Blois et Agglopolys pour les missions RH = **25 000** €
* dont stagiaire 3 600 €
* dont assurance statutaire = 2 700 €

**INDEMNITÉS DES ELUS ET FRAIS : 62 205 €**

***RECETTES* : 256 833,00 €**
dont participation des EPCi membres estimées à : 183 327,47 €
dont report de fonctionnement estimé à : 48 014,11 €
dont participation CRST estimée à : 8 000 €
dont participation fonds vert estimée à : 12 590,43 €

***Investissement :***

***DEPENSES : 172 012,70 €***

**ETUDES :**

*** Révision du SCOT = 164 612,70 € (reste à réaliser) ; coût total du marché : 290 719,20 euros (2023-2027)**
*Dépense 2025 estimée à*
*- 75 000 euros si reprise des travaux en 2025*
*- 30 000 euros si pause prolongée jusqu'en 2026*

*** Logiciel SIRH = 2 500 €**

***RECETTES : 172 012,70 €***
dont report d'investissement : 146 699,56 €
dont DGD 25 036,14 € (suite au débat sur le PAS en 2024)
dont amortissement SCoT 0 € (amortissement mis en pause comme le SCoT est mis en pause, et que 29 071,92 € ont déjà été amortis)

Syndicat intercommunal de l'agglomération Blésoise
Siab

***Proposition :***

Après avoir entendu l'exposé du Président, il est proposé au comité syndical :

- de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé.

***Décision :*** le comité prend acte des orientations budgétaires.

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES
# RAPPORT 2025

---

**I) Les éléments de contexte des orientations budgétaires 2025 :**

1. Poursuivre la révision du SCOT du Blaisois conformément à la délibération n°18 du Comité syndical du 29 juin 2022, de prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Blésois,

2. Finalisation de l'étude spécifique sur la trame noire,

3. Poursuite de la mutualisation des observatoires foncier à l'échelle du SIAB, en partenariat avec l'Observatoire des Territoires.

**II)- Les dépenses d'investissement :**

**1. Révision du SCOT du Blaisois**

Dépense 2023-2026 de 290 719,20 euros dont **164 612,70** € de reste à réaliser, et au maximum 75 000 euros estimés pour l'année 2025 (dont travaux de fin 2024).

L'année 2024 sera notamment consacrée, si le contexte réglementaire se stabilise, à la finalisation des pièces, en vue d'un arrêt en 2026.

**III)- Les dépenses de fonctionnement :**

**1. Organisation de la communication, de temps de concertation et de sensibilisation dans le cadre de la révision du SCOT**

Les dépenses liées à la révision du SCoT se limiteraient à des frais de réception (location de salle, traiteur…), à hauteur de 200 €.
Il est proposé par ailleurs 2 000 € pour une intervention type conférence, afin de poursuivre la sensibilisation aux enjeux du SCoT.

**2. Étude Biodiversité = 63 477 euros**

La trame noire, ou trame étoilée, est l'ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes. En parallèle de la révision du SCoT, une étude spécifique sur la trame noire est menée pour la définir en vue de la rendre prescriptive au SCoT, pour sensibiliser les élus et acteurs locaux, et pour inciter les communes à ce que le SIAB atteigne l'objectif de territoire labellisé « territoire étoilé », c'est à dire avec au moins 50 % des communes labellisées « villes et villages étoilés ».

Cette étude, menée sur 2023-2025, comprend un diagnostic incluant la compilation des données existantes, un travail de terrain, à la fois sur les espèces et sur l'éclairage, une phase de sensibilisation, la réalisation d'un rapport, d'un SIG, d'un guide d'information (dont sur site internet).

Ce guide donnera lieu à des frais d'impression pour les élus du SIAB.

*Dépenses en études 2025 estimées à 31 881 euros (Dépense 2024 : 25 656 euros).*
*Dépenses en catalogues et impressions estimées à 1 500 euros.*

**3. Mutualisation des observatoires habitat / foncier = 37 000 euros**

Le SIAB et les EPCI travaillent, en partenariat avec l'Observatoire des Territoires, à la création d'un observatoire mutualisé sur l'habitat et le foncier. Les objectifs sont de répondre aux obligations réglementaires concernant le suivi de l'habitat, du foncier, de la consommation d'ENAF et de l'artificialisation ; et d'assurer un suivi régulier permettant d'accompagner et d'ajuster les politiques publiques de planification, de l'habitat et du foncier.

Cet observatoire habitat foncier a été mis en ligne pour la partie habitat. Il monte en puissance, avec un rendu complet prévu à partir de 2025 ; dont intégration des données de l'OCSGE (Occupation du Sol à Grande Échelle) quand elles seront disponibles.

*Dépense 2025 estimée à 37 000 euros (Dépense 2024 : 20 000 euros)*

**4. L'adhésion à l'outil VIGIFONCIER de la SAFER du Centre = 7 500 euros**

Le SIAB souhaite avoir connaissance en temps réel du marché foncier sur son territoire et souhaite la mise en œuvre de mesures d'intervention foncière visant à protéger les espaces agricoles et naturels, lutter contre le mitage de son territoire agricole, la protection de l'environnement de certains sites sensibles de son territoire etc.

La SAFER du Centre a donc proposé :

- d'apporter au SIAB une information sur le marché foncier concernant son territoire, par le biais d'un accès sécurisé au portail internet « VIGIFONCIER » ;
  - d'apporter des informations complémentaires aux projets de ventes qui présentent un enjeu pour le SIAB ;
- de réaliser une analyse du marché foncier.

Le périmètre d'intervention est constitué par l'ensemble des zones naturelles et agricoles du territoire ainsi que par les biens à vocation agricole dans les zones urbaines et à urbaniser.

**5. Autres charges à caractère général - remboursement de frais = 7 800 euros**

Les autres charges incluent notamment les remboursements de frais auprès des collectivités hébergeurs, les frais postaux, les assurances, les abonnements / adhésions...

**6. Les charges de personnel = 99 560 euros**

Le personnel du syndicat se décompose comme suit :

**Emplois permanents à temps complet :**

| Cadre d'emploi | Grade | Nombre d'emploi |
|---|---|---|
| ***Filière technique***<br><br>Ingénieur | Ingénieur 6ème échelon<br>Indice Brut 651, Indice Majoré 545<br>IFSE : 1 211,45 € brut mensuel *<br>CIA : 200 € brut annuel<br>*au 1er janvier 2025* | 1 à raison de 35 h hebdomadaires (temps partiel à 90 %) |

Un agent de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys est mis à disposition du syndicat, il s'agit du gestionnaire administratif et financier – pour 50 % de son temps de travail.

Par ailleurs, des services (Rh) sont mis à disposition dans le cadre de conventions avec la Ville de Blois et Agglopolys.

La participation du SIAB au titre des mises à dispositions s'élève à 25 000 euros.

**7. Autres charges – indemnités des élus = 62 205 euros**

**<u>IV)- Les recettes de fonctionnement :</u>**

**La participation des EPCI est estimée à : 183 327,47 euros**

Pour mémoire la participation des EPCI en 2024 était de 270 334 euros.

**Une subvention du CRST a été sollicitée au titre de l'étude sur la Trame Noire, le montant est estimé à : 8 000 euros** au titre de l'année 2025.
**Une subvention du fonds Vert a été sollicitée au titre de l'étude sur la Trame Noire, le montant est estimé à : 12 590,43 euros** au titre de l'année 2025.

**Le report de fonctionnement est estimé à : 48 014,11 euros**

Pour mémoire le report de fonctionnement en 2023 était de 0 euros.

**<u>V)- Les recettes d'investissement :</u>**

**Le report d'investissement est estimé à 146 699,56 €.**

**Le SIAB devrait recevoir une participation de l'État (**DGD) au titre de l'année 2025, suite au débat sur le PAS en 2024, d'un montant estimé à 25 036,14 euros.

Les frais liés au marché public SCoT sont amortis sur 10 ans, néanmoins **l'amortissement du SCoT est estimé à 0 €** pour l'année 2025, le SCoT étant en pause et 29 071,92 € ayant déjà été amortis en 2024.

Syndicat intercommunal de l'agglomération Blésoise

**En résumé :**

1. Le budget de fonctionnement 2025 est estimé à 256 833,00 euros.

2. Le budget d'investissement 2025 est estimé à 172 012,70 euros.

3. La participation des EPCI est en baisse, grâce à la révision du SCoT déjà financée par les budgets précédents, aux reports de fonctionnement et d'investissement et aux aides.

4. Les reports de fonctionnement et d'investissement sont en hausse (études non finalisées en 2024).

***Présentation de Mélanie FRIEDEL, responsable du SIAB***

Mélanie FRIEDEL présente différents sujets.

**1. Budget vert (orientations budgétaires)**

Il sera présenté pour le compte administratif (annexe au budget), pour l'année 2024.

**2. Actions 2025 du SIAB**

Ces actions sont travaillées en co-construction avec les techniciens et élus des EPCI.

**3. Rapports triennaux de consommation d'espace**

La consommation calculée par le CEREMA est supérieure à celle constatée sur le territoire.

N. ORGELET indique que la cible du ZAN semble atteignable, car la trajectoire est déjà enclenchée avant application de la loi climat. Le Président C. DEGRUELLE indique que la baisse de consommation est liée à plusieurs facteurs : une prise de conscience des enjeux et une anticipation de la réglementation future, mais aussi (surtout) le contexte économique avec le poids de la baisse du pouvoir d'achat.

S. BAUDU interroge sur la forte hausse de consommation en 2022 par rapport à 2021 : celle-ci est liée à

- des grands projets ayant à eux-seuls une consommation importante en 2022 (méthaniseur, développement économique).
- Une mesure de la donnée à l'unité foncière, avec de grandes unités foncières pouvant entraîner un chiffre de consommation élevé qui ne correspond pas à la réalité, une grande partie de l'unité foncière restant sans aménagement.
- Un dépôt massif de demande d'autorisation en 2022 avant un changement de réglementation.

Il faut aussi noter que la mesure sur une année n'est pas significative à l'échelle locale, la consommation variant d'une année sur l'autre. Le rapport final sera d'ailleurs triennal, l'année 2023 est manquante (attente de la donnée nationale).

S. BAUDU, G. VASSEUR et le Président soulignent en conclusion que, si la donnée CEREMA donne des tendances nationales, celle-ci ne correspond pas à la réalité.

**4. Points divers (biodiversité)**

- CDPENAF : Suite à une demande de G. CLEMENT, Vice-Président du SIAB, le Président C. DEGRUELLE demande, en accord avec Nicolas Orgelet, Vice-Président du SIAB, Vice-Président Agglopolys et Conseiller municipal de Blois, que celui-ci puisse remplacer Gilles CLEMENT au poste de suppléant à la CDPENAF.

- Renaturation & compensation : boiser les fonds de parcelle demande une mobilisation des propriétaires qui sera très marginale. Gilles CLEMENT signale cependant que, vu les boisements significatifs sur le territoire de Grand Chambord, la question mérite d'être regardée le cas échéant.

Le Président,

C. Degruelle

**Christophe DEGRUELLE**

Le secrétaire de séance,

**Alain DUCHALAIS**